

Numéro 03
juin - juillet 2022

Le Moulin aux nouvelles Le magazine de la commune **Mardié**





CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Mouiller son corps et se ventiler



Ne pas boire d'alcool



Éviter les efforts physiques



Manger en quantité suffisante



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Donner et prendre des nouvelles de ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



Bons de Rentrée

Le C.C.A.S. a décidé d'accorder un « bon de rentrée » d'une valeur de **55 euros** par enfant scolarisé, âgé de 3 à 18 ans, en fonction du revenu fiscal de référence de la famille, indiqué sur l'avis d'imposition 2021 (sur les revenus de l'année 2020) des parents des enfants concernés.

Les bons de rentrée sont utilisables hors carburant et hors alimentaire.

Informations : 02.38.46.69.63



Documents d'identité

La commune de Mardié n'est pas équipée pour les demandes de documents d'identité (carte nationale d'identité et passeport). Il convient donc de prendre rendez-vous auprès des communes de St-Jean-de-Braye ou de Chécy au plus proche ou toute commune équipée du Loiret.

Pensez à préparer les pièces justificatives pour votre rendez-vous en mairie.



Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard

45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

 Facebook Ville de Mardié

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2022 - n°03 (Juin/Juillet 2022)

Dépôt légal : Juin 2022

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Sylvain MERIE

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Mesdames, Messieurs,
Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,
Petits et Grands,

Vous nous avez élus il y a 2 ans et nous avons traversé ensemble deux années complexes mais riches.

Face à la pandémie, **les solidarités**, les réactions responsables et cohérentes nous ont permis de traverser cette tempête en limitant les conséquences. En mairie nous avons mis en place les mesures d'accompagnement pour les plus fragiles, nous avons appliqué les protocoles scolaires et périscolaires et nous avons priorisé nos dépenses en fonction des contraintes liées à la situation. Il reste à espérer que l'épidémie ne reparte pas à nouveau et il faut rester vigilant, ne pas abandonner trop vite les gestes barrière.

En ce début 2022, alors que nous pensions sortir de ces difficultés, l'inimaginable s'est produit. **La guerre** a été déclarée en Europe. Nous nous sentons impuissants face aux crimes, à la violence aveugle qui vise les populations. La solidarité a joué et, à Mardié, deux familles ukrainiennes ont été accueillies sur des durées variables.

Conséquence directe, **l'inflation** se fait sentir, certains coûts explosent. C'est vrai pour les ménages, c'est vrai pour notre collectivité (énergie, alimentation, matériaux...) Nous avons néanmoins choisi, et nous nous y tiendrons tant que nous le pourrons, de ne pas faire peser sur les familles les surcoûts importants que nous subissons. Nous nous adapterons et, si besoin, nous étalerons certaines dépenses. Malgré toutes ces difficultés, **les Mardésiens et Mardésiennes sauront réagir avec souplesse et détermination pour continuer à avancer.**

Pendant ces vacances, beaucoup d'entre nous auront la chance, j'espère, de voyager. Lors de notre retour, nous découvrirons les travaux effectués ou entamés pendant l'été. Ainsi, **l'extension de l'école** devrait se concrétiser avec la mise en route du chantier. Le département intervient pour notre sécurité sur le **déversoir du canal** vers le Cens, sur le chemin de halage, au lieu-dit la Fontaine Saint-Martin jusqu'en août. Des rues seront améliorées ou réparées, aux Breteaux notamment.

Septembre sera le temps des cartables neufs pour les élèves des 14 classes du groupe scolaire (avec une ouverture supplémentaire pour une trentaine d'élèves en plus), du **forum des associations** et des réunions publiques autour des gros travaux à venir comme ceux de la rue de Genon, du passage à niveau de la rue des Merisiers notamment.

Je vous souhaite de profiter d'un été reposant, ressourçant et revigorant pour une rentrée en pleine santé.

Bel été à toutes et à tous !

Votre Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY




Cérémonie du 08 Mai



Belle participation des Mardésiens, le CMJ toujours aux premières loges pour la cérémonie du 8 mai. Une commémoration pour la paix en Europe et dans le monde qui prend un sens très particulier cette année où recommence la guerre dans une des zones les plus éprouvées il y a bientôt 80 ans...



Cérémonie des Déportés du 22 avril



Émouvante cérémonie en hommage aux déportés, avancée de deux jours cette année à cause du premier tour des élections présidentielles.

Retour sur.....

Union Musicale de Mardié - Bou



Retour sur notre concert du 7 Mai : merci aux Mardésiens (et aux habitants de communes voisines) qui se sont déplacés pour venir nous écouter. Le soutien du public lors de nos prestations est essentiel et nous conforte dans notre existence. Nous vous espérons encore plus nombreux la prochaine fois !

Merci également aux 4 jeunes « tambours » (et à leurs familles) qui ont ravi l'assemblée avec une prestation enthousiaste et dynamique.



RENTREE 2022 : les inscriptions à l'école de musique débutent dès le mois de juin (contact mail : hmb.45430@gmail.com).

Que vous soyez enfant, adulte, débutant ou confirmé, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Et que VIVE LA MUSIQUE dans nos communes rurales !

CONCERT ROCK DU 21 MAI



Ambiance familiale et festive pour la reprise du Concert rock, avec une très belle prestation de Start Music et de SAM'soul. Les reprises des musiques des années '70 et '80 ont enthousiasmé jeunes et moins jeunes. Le cadre de notre base de loisirs, les food trucks et la buvette

ont largement contribué au succès de la soirée. Rendez-vous l'année prochaine !



Retour sur.....

22 mai, « Balbufête » au Mont, une sympathique réussite

Pas de pluie, pas trop chaud, et de quoi s'amuser et se cultiver en communiant avec la nature, tout un après-midi de rêve, dans un cadre magnifique, au bord de la Loire !

Jeux pour les enfants, expositions, conférence, interventions du conteur C'Nabum, parcours au bord du fleuve, sans oublier la projection sur grand écran de la BalbuCam, avec les comportements de Sylva, de Reda ou de leurs trois oisillons juste éclos...



20 mai : cérémonie de dédicace de la bibliothèque Clarisse Juranville



Belle et émouvante cérémonie de dédicace de la bibliothèque, en présence, notamment, de descendants de la famille de Clarisse Juranville.

1er juin : sortie à l'arborétum pour le CMJ

La commission « environnement » du CMJ avait proposé une visite de l'arborétum des Grandes Bruyères en forêt d'Orléans, pour sensibiliser l'ensemble des jeunes conseillers à la biodiversité. Parcours très pédagogique et instructif dans cet environnement exceptionnel, suivi par la découverte du belvédère des Caillettes et sa vue exceptionnelle sur toute la forêt.





Séance du 4 mai 2022. Ordre du jour peu chargé et réunion assez brève. Le Conseil a décidé de recourir au contrat d'apprentissage pour former des jeunes dans certains services communaux. Il a approuvé la signature d'une convention pour la formation professionnelle de secouristes des agents communaux. Il a accepté une « offre de concours » qui permet à une généreuse personne de financer, à ses frais, la réfection des inscriptions du monument aux morts.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil a approuvé le compte rendu annuel 2021 de l'aménageur du Clos de l'Aumône présenté à la collectivité – année de transition entre les phases 1 et 2, marquée surtout par les fouilles archéologiques qui seront complétées dans le secteur nord du projet.

Il a enfin approuvé la souscription d'un emprunt pour la construction des nouvelles classes et une demande de subvention pour l'extension du Centre de loisirs.

Séance du 8 juin 2022. Le Conseil a approuvé plusieurs délibérations de caractère administratif concernant le personnel ou un groupement d'achat. Un point important concernait le Clos de l'Aumône

avec la prise en considération de l'enquête publique qui s'était déroulée du 11 février au 12 mars 2022. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) tant du projet en lui-même que des procédures d'acquisition foncières. Ces acquisitions se font à l'amiable dans la quasi-totalité des cas ; elles pourront se faire si besoin par expropriation, cette procédure étant limitée au « périmètre ferme », à l'exclusion, donc, du « périmètre conditionnel » comme la commune s'y était engagée.

Le Conseil a approuvé l'attribution des 11 lots pour l'extension du groupe scolaire (les travaux devraient à la fin de l'été) ainsi que l'attribution de la maîtrise d'œuvre de l'extension du Centre de loisirs. Il a approuvé la modification du règlement intérieur et de la dénomination de l'ex-halte-garderie qui devient ainsi une « structure multi-accueil » sous le même nom de « l'Île aux enfants ». Il a approuvé la nouvelle grille de tarification des services périscolaires, qui limite l'augmentation à 1 % malgré l'inflation des coûts, notamment pour les fournitures alimentaires.

On notera qu'une majorité des délibérations soumises au Conseil, et toutes approuvées à l'unanimité dans ce domaine, concernent les services à l'enfance jeunesse qui représentent le plus gros poste de dépense de la commune, tant en fonctionnement qu'en investissement. L'augmentation du nombre d'enfants scolarisés et l'ouverture d'une 14^e classe à la rentrée justifient pleinement ce choix politique fort en faveur de l'éducation.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Chères Mardésiennes, chers Mardésiens, Après deux ans de pandémie qui ont mis les organismes et les collectivités à rude épreuve, la période estivale qui s'annonce va faire le plus grand bien.

Prendre un peu de repos, retrouver les siens et profiter des jours qui rallongent dans des conditions sanitaires améliorées permettront sans aucun doute de repartir du bon pied à la rentrée prochaine.

La vigilance reste néanmoins de mise pour protéger petits et grands notamment en ce qui concerne les pics de chaleur. À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, la Préfecture du Loiret a déjà pris les premières mesures de restrictions des usages de l'eau dans le Loiret, après un mois d'avril en déficit de 25% de pluviométrie sur l'hexagone et le mois de mai a été particulièrement chaud. Preuve s'il en est que nous devons et que nous devons nous adapter en préservant le plus possible les espaces naturels qui permettent notamment d'atténuer les températures au sol en remplissant la fonction d'îlots de fraîcheur.

En attendant, profitez donc d'une pause fraîcheur dans notre église fraîchement rénovée et des balades le long du canal ou de la Loire, véritables havres de paix !

Nous vous souhaitons un bel été.

Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger





REGLES DE STATIONNEMENT SUR NOTRE COMMUNE



Vu le nombre croissant de plaintes d'habitants de la commune relatives à des problèmes de stationnements gênants ou interdits, nous vous rappelons les quelques règles simples qui s'appliquent à tous :

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé dans le sens de la circulation selon les règles inscrites dans le code de la route.

Les véhicules doivent stationner :

- Sur l'accotement, lorsqu'il n'est pas affecté à la circulation de catégories particulières d'usagers ou si l'état du sol s'y prête ;

- **Sur le côté droit lorsque la route est à double sens** (exemple de certains stationnements à contre-sens de la circulation avenue de Pont aux Moines devant les commerces...), et **sur le côté droit ou gauche si la route est à sens unique. Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende de 35 €.**

Est considéré comme « gênant » :

Un arrêt ou stationnement sur les trottoirs lorsqu'il s'agit d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un cyclomoteur.

Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende de 35 €.

Est considéré comme « très gênant » :

L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs (cas fréquent dans de nombreuses rues sur notre commune), sur les passages piétons ; sur les emplacements réservés aux véhicules de personnes handicapées ; **sur les voies vertes** (chemin de halage...), **sur les bandes et pistes cyclables** (par exemple rue de Donnery...).

Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende de 135 €.

Est considéré comme stationnement « abusif » :

Le stationnement ininterrompu d'un véhicule sur un même emplacement de la voie publique pendant une durée excédant sept jours.

Contrevenir à cette règle est sanctionné par une amende de 35 €.

Le 19 mai



Initiation des enfants de l'école à la sécurité routière sous la conduite de notre Policier Municipal.

Quelques règles pour pêcher dans le Cens ou le canal d'Orléans

Pour pêcher en eau douce, quel que soit votre âge, vous devez avoir une carte de pêche valable sur le secteur où vous pêchez. Attention ! Ce document strictement personnel ne peut être prêté ou donné : la photographie y est obligatoire.

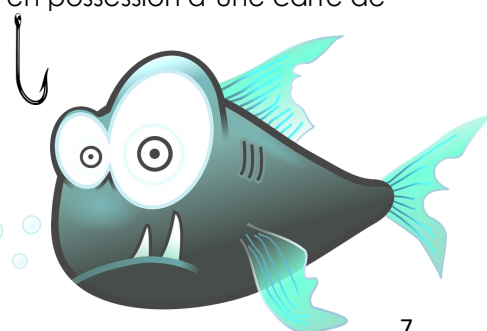
En cas de contrôle par les agents chargés de la pêche en eau douce, vous devez être en mesure de la présenter. À défaut, vous encourez une amende de 450 € si vous avez omis de l'acquérir, 38 € si vous l'avez oublié chez vous (avec obligation de le présenter dans les 48 heures). Délivrée par une association agréée pour la pêche en milieu aquatique (AAPPMA), elle s'achète dans le département où vous souhaitez pêcher, soit au siège de l'association, soit chez les commerçants dépositaires agréés : magasins de matériel de pêche, de sports, tabacs... Il est également possible de se la procurer sur le site : cartedepeche.fr.

La carte de pêche est obligatoire pour les enfants : Les enfants doivent être en possession d'une carte de pêche pour avoir le droit de pêcher. Il existe plusieurs types de cartes, selon l'âge des enfants et selon le type de pratique.

La « Carte Découverte -12 ans » (6 €), est parfaite pour découvrir la pêche en famille, ou pour participer à des Ateliers Pêche nature. Elle est valable toute l'année dans 89 départements,

La « Carte Personne Mineure » (20 €), s'adresse quant à elle aux jeunes entre 12 et 18 ans.

Enfin, il est important de sensibiliser les jeunes pêcheurs aux règles liées à la protection de l'environnement et à la pêche.



Se restaurer sur Mardié



Ferme de la Patazerie



Chèvres d'ici



Ferme de la Patazerie

Légumes bio de saison
(asperges, pommes de terre, carottes, poireaux,
salades, etc...)

Véronique GERMON

964 rue de Latingy

02 38 91 15 71

Vente directe sur l'exploitation :
mardi soir de 17h30 à 19h00
samedi de 9h00 à 12h00.

Chèvres d'ici

Fromages de chèvre Bio

Mathilde GERMON

« Maison neuve »

(sur la RD 960, route de Saint-Denis de l'Hôtel)

Tél. : 06 48 79 50 30

Vente directe : mercredi 16h-19h ; jeudi 17h-19h
retrouvez également nos produits
à la ferme de la Patazerie

Artisan Pâtissier Traiteur

Romain Thebault

Diplômé de boulangerie pâtisserie.
12ans d'expérience chez un meilleur ouvrier de France.
Venez découvrir son savoir faire en pâtisserie/traiteur.

Repas complet (anniversaire, mariage, baptême...),
entremet, plateau repas..

60, rue de la Durandière - 45430 Mardié

Tél. : 06.12.58.10.55

a.tbolpatis@gmail.com

HAVANA Pizza

FOOD TRUCK

Ouverture sur la place de l'écluse
les mercredi et vendredi 17 h 00 à 21 h 00
Commandez vos pizzas par téléphone
Pour vos Soirées (Fêtes , Anniversaires, traiteur)

Tél. : 06 04 48 51 42



Se restaurer sur Mardié

L'Escale Restaurant

Ouvert du lundi au samedi midi

formule à 13,90€ Buffet

d'entrée Plat Fromage Dessert Café 1/4 de vin

Tous les mercredis midi hamburger frites maison

Tous les samedis midi moules frites maison

Soirée à thème *une fois par mois le samedi soir*

Plat à emporter / Réservation du groupe

359, avenue de Pont-aux-Moines - 45430 Mardié

Tél. : 02.38.86.85.86

Superette de Mardié

Mr et Mme EL GARMEZ Mohamed

436, Av de Pont-aux-Moines

45430 Mardié

02 38 91 31 77

Ouverture du lundi au dimanche de 07h30 à 13h30

et de 15h30 à 21h30 (horaires d'été)

Livraison à domicile possible au 02.38.91.31.77

Brasserie du Vauret

Bières artisanales et bio

Cyril & Clara BOURASSIN

501, rue du Vauret (aux Breteaux)

Tél. : 07 83 76 08 49 - brasserieeduvauret@free.fr

<https://www.brasserieeduvauret.fr>

Boutique et Bar ouverts jeudi et vendredi de 16h à 21h

Certains samedi pour des apéros-concerts

FOOD TRUCK Chez Pascal

hamburger, nuggets, sandwiches

Service traiteur à la demande

Présent le samedi soir dès le mois d'octobre de 18h à 21h30

Place de l'Écluse

Facebook : @FoodTruckChezPascal

Boulangerie - Pâtisserie

« Douceurs et Traditions »

Jean-Luc et Nathalie AUPETIT

416, Av de Pont-aux-Moines Mardié 45430

02 38 91 17 78

Ouverture :

lundi : 6h30 à 13h30 / Fermé l'après-midi

mardi : Fermé

mercredi au dimanche :

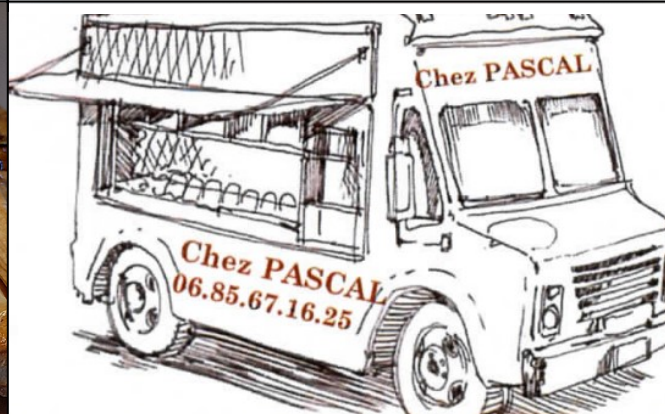
6h30 - 13h30 / 15h30 - 20h15



**Brasserie
du Vauret**



« L'abus d'alcool est dangereux pour la santé »



Boulangerie - Pâtisserie Douceurs et Traditions

FÊTE DE L'ÉCOLE SAMEDI 25 JUIN À PARTIR DE 12H

Cette année, La fête de l'école sera organisée conjointement par l'équipe enseignante, les équipes du périscolaire de Mardié, ainsi que l'association Mardié Récré. Ce sera l'occasion pour nous tous de se retrouver et de partager un bon moment avec les personnes qui s'occupent de nos enfants tout au long de l'année !

À cette occasion, une grande tombola aura lieu ce jour-là avec de nombreux lots (Un pack famille pour une journée au Zoo de Beauval, des entrées au Puy du fou, au Parc de Guédelon, des casques virtuels, des bons pour des ateliers bricolages et poteries, des paniers garnis etc...).

Les tickets de tombola seront mis à la vente le jour de la fête, mais nous organisons également des permanences de ventes devant l'école : les 14, 17, 21 et 24/06 de 8h15 à 8h45 ainsi que de 16h15 à

16h45 ces mêmes jours.

Une buvette/restauration sera proposée sur place à partir de 12h dans la cour de l'école (saucisse, merguez, frites, boissons...)

Nous profitons également de ce message pour lancer un appel à tous les parents, grands-parents, ainsi que tous ceux qui le souhaitent. Pour cette fête comme pour des manifestations ultérieures, plus nous serons nombreux, plus nous pourrons proposer des activités ou des événements à nos enfants.

Donc si vous souhaitez donner un coup de main, merci de contacter :

Mme Christine CHANCOLON

Présidente de l'association Mardié Récré

Tél. : 06.66.00.16.88

ou par mail : mardie.recre@laposte.net

L'équipe de Mardié Récré.

GYM Tendance Mardié

Reprise des activités le 12/09/2022

Salle France ROUTY

- ★ Pour les enfants de 4 à 7 ans
le mercredi de 16h45 à 18h30
- ★ Pour les adultes et adolescents :
Lundi et mercredi 20h00
jeudi à 16h45 - mardi et jeudi 19h30

Renseignements et inscriptions :
gymvolontaire-045032@epgv.fr

Cours de Théâtre



**La Lucarne propose
des cours de théâtre pour enfants
à partir de 8 ans. (places limitées)**

**Contactez Monique BLANLUET
06 10 34 41 78**

inscriptions à la crèche multi-accueil

Les inscriptions à la crèche multi-accueil sont ouvertes, vous pouvez dès à présent retirer les contrats d'inscription auprès de la responsable de la structure l'Ile aux enfants, rue du clos Saint Martin.

Tel : 02 38 81 07 95 (ou 02 38 46 69 69)

Email : halte-garderie@ville-mardié.fr

**Horaires d'ouverture de la structure
à partir du 29 août**

lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

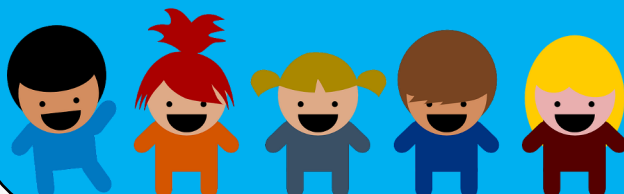
accueil régulier et occasionnel

mardi de 8h30 à 17h30 accueil régulier

mercredi de 8h30 à 12h 00 accueil régulier

vendredi de 8h30 à 12h00

accueil régulier et occasionnel



Mercredi 13

RDV devant la Mairie

21h45 Retraite aux flambeaux

Départ pl. de la Mairie

23h Feu d'artifice

23H30

**BAL
BUVETTE
DJ**



Fête Nationale du

13 et 14 Juillet

Jeudi 14

**Base de loisirs
Pont-aux-Moines**

**8h30/11h Concours
de Pêche
pour enfants**

17h Défilé officiel
Départ pl. de la Mairie

**18h Jeux en bois
Saucissonnade**



Ballades en Poney
5€

**Toute la journée
Balades en bateau**
Participation libre

Renseignements - 02.38.46.69.69

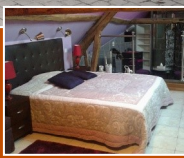
À découvrir..

Gîte **La Madrolle**★★

maison vigneronne de charme

Ancienne maison vigneronne, entièrement rénovée, avec terrasse privative, cuisine équipée, grande salle, etc. Capacité : 2 à 6 personnes, sur 2 niveaux, en plein centre bourg.

Pensez-y quand vous voulez héberger famille ou amis (avec les 3 autres gîtes de Mardié).



Coordonnées :

23 Rue du 8 Mai - 45430 MARDIE

☎ : 06 13 93 66 34

@ : claud.chopard@neuf.fr



Genon Equestrian Sport

Aline, Gregory et leurs enfants ont ouvert une écurie sur Mardié dans un cadre bienveillant basé sur le bien-être des équidés. Les enfants pourront ainsi découvrir avec Aline les balades à poney, mais également des activités ludiques au travers de l'équimotricité.

Grégory propose des séances d'équicoaching (développement personnel et/ou professionnel accompagné par les chevaux) et des ateliers permettant d'apprendre et de comprendre le cheval.

Genon Equestrian Sport propose également de l'initiation poney et cheval mais aussi des séances de relaxation auprès des chevaux. Début d'année 2023, l'équithérapie et la thérapie systémique seront organisées ce qui permettra à la commune de Mardié d'abriter le 1er « pôle de médiation équine » du Loiret.



Informations/renseignements :

06.40.30.68.57 ou le 06.59.93.58.53

Bienvenue !

- * Malonne GUERIN
Né le 27/03/2022
- * Abel DAVID
Né le 15/05/2022
- * Eden ANGOT
Née le 23/05/2022

Le
carnet

Ils nous
ont quittés...

- * Marie Claude BAUDOIN
le 16/04/2022
- * Pierre MOREAU
le 17/04/2022
- * Raymond LEVAU
le 17/05/2022
- * Claude BEAULIEU
le 06/06/2022

Ils se sont
dit oui !

- * Isabelle GROSMIRE et
Adrien MARTIN
Unis le 09/04/2022
- * Charlotte HOURIEZ et
Romain LEVEFAUDES
Unis le 16/04/2022
- * Léa LATU et Julien RENOU
Unis le 28/05/2022
- * Orianne JOUANNEAU et
Nicolas VANIER
Unis le 18/06/2022

Fermetures estivales
des services

- L'accueil de la Mairie sera fermé les samedis de mi-juillet à fin août. Dernier samedi le 02 juillet. Samedi de réouverture le 03 septembre. Horaires habituels maintenus en semaine.
- Le centre de loisirs fermera ses portes du 15 au 19 août.
- La Halte-garderie sera fermée du 01 au 26 août 2021.
- L'Agence Postale Communale sera fermée du 14 au 16 juillet ainsi que du 01 au 27 août.